

# Foyers Mixtes

## ENVOI

Lancé en conclusion du Séminaire International en Ukraine

Grâce à leur « oecuménisme de la vie », les foyers interconfessionnels et leur action au sein des Eglises mettent souvent au défi les théologies « académiques ». Pas seulement ces théologies, mais certaines de ces institutions elles-mêmes. Je vous suggère quatre pistes de réflexion à ce propos.

1. Les foyers oecuméniques contraignent les Eglises à réviser leur théologie du mariage et leur attitude pastorale devant les divorces. En ce domaine particulièrement délicat, aujourd'hui, les positions des trois grandes familles confessionnelles sont probablement moins différentes qu'il n'apparaît au premier regard. Tout ne se passe-t-il pas comme si chacune des traditions retenait principalement un élément de l'héritage évangélique ? Dans un monde où les mariages vont souvent à la dérive, telle Eglise cherche à sauver fermement le « mariage pour la vie ». Telles autres Eglises pratiquent mieux - chacune à sa manière - la miséricorde évangélique dans le cas des ruptures irréparables.

L'appel des foyers mixtes ne pourrait-il pas permettre à toutes ces familles confessionnelles de se « convertir mutuellement et de retrouver ensemble la plénitude du message évangélique en ce domaine ? Ceci supposerait une étude en commun, à peine amorcée jusqu'ici, de la théologie du mariage et de la pastorale des divorcés.

2. Les foyers interconfessionnels démontrent aux Eglises qu'elles sont plus avancées qu'elles ne le croient et le disent dans une reconnaissance, au moins partielle, de leurs ministères. Lorsqu'il y a un demi-siècle, en France et en Suisse, des pasteurs et des prêtres se sont engagés dans un cheminement avec des couples interconfessionnels, aucune Eglise ne s'est avisée de vérifier, d'un côté comme de l'autre, leurs « lettres de mission » et de se demander si tel ministre pouvait légitimement prendre en charge pastorale telle brebis n'appartenant pas à son « bercail ». Certes, on n'a pas parlé de reconnaissance théologique des ministères, mais on a pratiquement reconnu mutuellement ces ministères, au moins dans une

certaine mesure. Les Eglises ont-elles tiré les conséquences oecuméniques de cette pratique ?

3. Dans la même ligne, n'avons-nous pas entendu, ici, nous autres qui venons d'Europe occidentale, qu'en Ukraine, certains mariages que nous qualifions spontanément d'interconfessionnels - je veux dire des couples formés d'un orthodoxe et d'un gréco-catholique - sont vécus par les deux conjoints comme un attelage au sein d'une même tradition confessionnelle ? Et même certains théologiens sont portés à voir les choses de la même manière. Voici donc que les frontières s'estompent. Quelles conséquences en tirer pour la réconciliation des Eglises ?

4. Les foyers interconfessionnels devraient conduire les Eglises à s'interroger plus sérieusement sur l'apparente contradiction entre un baptême mutuellement reconnu et une eucharistie faisant barrière au partage sacramentel. Valorise-t-on vraiment toutes les conséquences du baptême ? Et pourquoi ne pas admettre que certaines différences pourraient s'évanouir dans le feu d'une eucharistie où se pratiquerait l'hospitalité mutuelle ?

On pourrait allonger la liste. Ces quatre pistes de réflexion, suscitées en moi ou réveillées par l'écoute attentive de nos exposés et de nos dialogues, suffisent, me semble-t-il.

Reste à nous engager tous, de l'Atlantique à l'Oural, à faire grandir cette petite graine de moutarde évangélique reçue au Séminaire du Saint-Esprit, à la Laure d'Ouniv et à l'Institut oecuménique de l'Université catholique de la belle ville de Lviv.

**père René Beaupère** - Lviv, le 21 juillet 2008